

LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE

La comparaison des photos aériennes historique (1954) et actuelle (2016) illustre bien les évolutions du paysage :

- Élargissement général du bourg, vers le sud et l'Est ;
- Élargissement de la maille agricole ;
- Apparition du quartier bois « ex-nihilo » ;
- L'apparition de la ligne LGV.



1954



2016

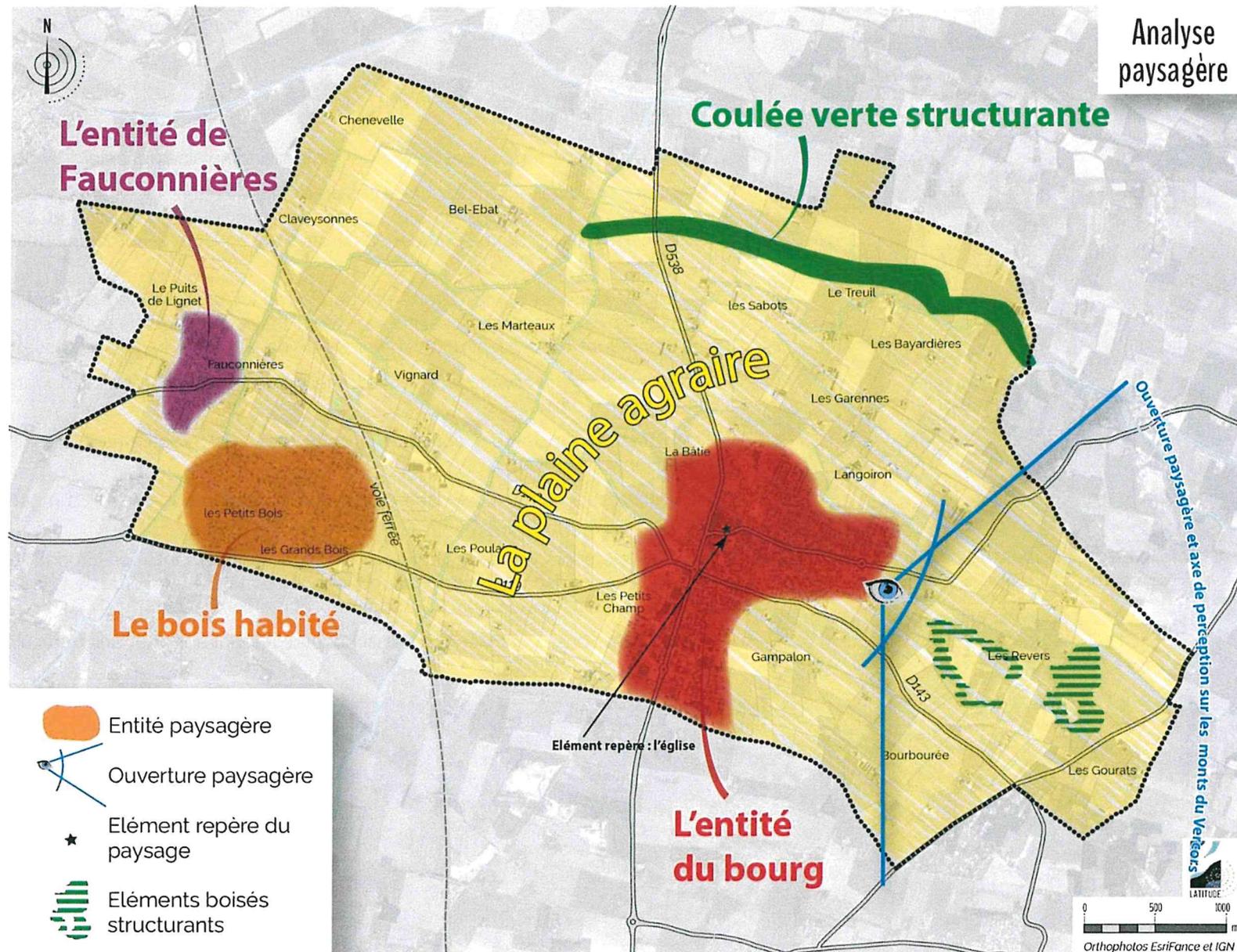
ANALYSE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

●●● Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs qui découlent de l'analyse paysagère. Ces motifs déterminent des portions de paysages qui correspondent à des ambiances différentes.

Déterminer les entités paysagères du territoire permet de caractériser ce qui fait l'identité locale de chaque zone, d'en faire ressortir les atouts et les fragilités. Ce diagnostic permettra dans la suite de l'étude d'élaborer un zonage et un règlement qui puisse valoriser et préserver le paysage communal.

L'étude a permis de distinguer 4 grandes entités paysagères :

- Une entité principale liée à la plaine agricole
- Trois entités liées aux implantations humaines : le bourg historique et ses extensions récentes, le hameau de Fauconnières, et le quartier des Bois.





Le paysage des infrastructures



Les perspectives lointaines sur le Vercors



Le canal

La grande plaine agricole

La majeure partie du territoire est occupée par la grande plaine agricole de Valence.

La plaine est majoritairement occupée par de grandes cultures avec très peu de haies ou bois. Elle est sillonnée par plusieurs grands axes pour les principales : les RD 538, 143 et 119. Ces routes permettent d'avoir une bonne perception du paysage agricole. À noter, une belle vue vers le Vercors l'Est.

La voie TGV dans sa partie enterrée a peu d'impact et reste peu perceptible dans le paysage communal. En revanche dans les autres secteurs, les alignements de pylônes de la voie ferrée ou des lignes électriques constituent une dynamique de banalisation du paysage assez forte.

Le paysage est ouvert composé essentiellement de grandes cultures. La topographie plane concourt à cette ouverture visuelle.

Le caractère principalement agricole de cette entité est globalement préservé malgré quelques constructions disséminées.

Cette entité est aussi un « paysage d'eau » où les nombreux canaux d'irrigation ont travaillé une mosaïque paysagère intéressante.

Il y a peu d'éléments verticaux végétaux. Ceux qui sont présents constituent des points structurants de ce paysage : boisements en bosquets ponctuels, la coulée verte de la ripisylve du ruisseau du Guimand, les petits boisements de Genebroux et de Piémontel.

Quelques haies brise vent viennent aussi ponctuellement apporter une verticalité à ce paysage très plat.



Le paysage agricole très ouvert des grandes cultures



Les boisements du Guimand



L'entité de Fauconnières

Le paysage de Fauconnières offre un double visage :

- Un paysage villageois traditionnel marqué par les ruelles étroites. Les fronts bâtis alignés sur rue constituent un paysage dont la minéralité s'équilibre avec la végétation des jardins qui ressort au-dessus des clôtures.
- Un paysage périurbain constitué de lotissements pavillonnaires mais très largement arborés.

Il faut noter que le traitement des espaces publics (plantations d'alignements des voies, traitement soigné des stationnements, petits massifs, trottoirs bien présents...) assure la « couture » entre ces deux paysages.

Le patrimoine bâti ancien de ce hameau présente une réelle valeur avec de nombreuses maisons et murs traditionnels en pierres ou en galets du Rhône.





Les clôtures et haies ne donnent pas de qualité au paysage de la rue



La densité des boisements qui permet d'atténuer les perceptions sur le site

L'entité des bois ou le « bois habité »

Cette entité est très particulière dans le paysage communal, située aux « Petits bois et Grands bois », elle résulte d'une dynamique de mutation d'un paysage naturel vers un paysage périurbain non maîtrisé : constructions éparses alternant avec des reliquats de bois, de prairies et de vergers.

Cette entité reste cependant très verdoyante, et le mitage par les constructions dont elle fait l'objet reste encore assez peu perceptible depuis les axes de passage qui l'entourent grâce au maintien de la végétation dense qui masque en grande partie les constructions.

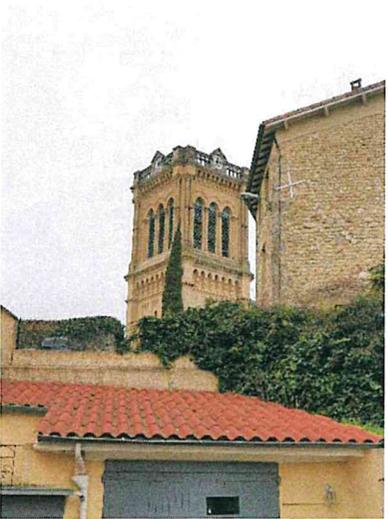
À l'intérieur de cette entité, le paysage manque de repères et reste marqué par le contraste entre l'hétérogénéité des clôtures au langage périurbain banalisé (thuyas, Laurette, brises-vues, parpaings non enduits...) et les boisements en forte densité et dont certains sont majestueux. Les nombreux espaces non bâtis, la taille très importante des parcelles amène une lecture du paysage difficile avec un paysage de mitage très marqué.



La dissémination bâtie qui ne donne pas une lecture urbaine du paysage



Le paysage historique du bourg dominé par l'église



Le bourg ancien et moderne

Le bourg de Montélier constitue une entité contrastée juxtaposant le bourg traditionnel et patrimonial, et des extensions urbaines pavillonnaires et économiques.

- Le bourg traditionnel

Le bourg traditionnel domine sur une émergence dont le clocher de l'église constitue le prolongement vertical. Celui-ci constitue un repère important à l'échelle de la commune où il est perceptible depuis de nombreux points notamment depuis l'entrée Nord et les départementales en entrées de ville Est et Ouest. Ce paysage traditionnel est marqué par les traces de son histoire :

- Un bâti resserré limitant les perceptions,
- Une ambiance très minérale mais ponctuée par les nombreux massifs plantés, et les arbres anciens majestueux qui émergent des jardins et parcs privés, ou qui soulignent les espaces publics.

Le caractère patrimonial du bourg est mis en scène dans les aménagements : belvédère sur le grand paysage sous l'église, jardin mexicain de l'église ...

Le château, son parc et ses dépendances constituent la prolongation du bourg traditionnel et la transition avec l'espace rural, ainsi que les belles demeures dans leurs parcs de la rue du Stade en prolongement sud de l'ensemble du Château.

L'ensemble représente une valeur patrimoniale marquée à préserver.



Les contrastes entre le paysage plutôt verdoyant de la rue des lotissements anciens et celui minéral des opérations plus récentes



- Les extensions récentes

Le paysage des extensions urbaines récentes est partagé entre un paysage pavillonnaire périurbain et un paysage de grands équipements et économique au sud du bourg

- Le paysage résidentiel récent

Si le paysage résidentiel récent évolue avec la construction de collectifs, il est dominé par des lotissements. Les opérations les plus anciennes apparaissent très verdoyantes alors que dans les opérations récentes le paysage est très minéral : les murs maçonnés remplacent les haies, les jardins deviennent très minéraux.

Dans les opérations les plus récentes, les espaces collectifs ou publics sont paysagés (aménagements végétalisés ou minéraux, jardin sémaphore...) et assurent le lien paysager entre les opérations de construction.

Ces paysages sont aussi marqués par une certaine uniformité des clôtures végétales de Thuyas, Cyprès ou Lauriers. Dans les opérations plus récentes ce sont les murs maçonnés qui dominent le paysage de la rue.

- Le paysage économique et des grands équipements

Le paysage périurbain économique et des grands équipements apparaît en partie traité le long de la RD538. La qualité paysagère liée au traitement des espaces sur rue est inégale selon les secteurs de la zone : espaces traités aux abords des équipements et sur les parties plutôt dédiées aux commerces et services mais qui deviennent assez banalisés aux abords des activités industrielles notamment rue des tilleuls dans sa partie est (stockages, stationnements peu traités...)



ANALYSE DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre d'entrées de ville qui sont des lieux d'identification du territoire.

D'une façon générale, la qualité paysagère des entrées de bourg a eu plutôt tendance à se dégrader ces dernières années (zones commerciales peu qualitatives, habitat dispersé) et il apparaît nécessaire d'être particulièrement attentif à l'étude de ces zones. Les entrées de la commune et de l'agglomération sont des lieux porteurs d'image.

Les entrées et les séquences :

Un certain nombre de séquences sont identifiées le long des voiries principales, permettant de caractériser le paysage communal traversé et d'en pointer les atouts et les faiblesses.

- **Séquence agro-naturelle** : une grande partie des axes principaux traverse les cultures dans une ambiance rurale. Comme on l'a vu précédemment les paysages sont très ouverts. Les vues changent avec les saisons, en fonction de la pousse des cultures.
- **Séquence arborée** : essentiellement au niveau du quartier des Bois
- **Séquence économique** : essentiellement au sud de la commune sur la RD538
- **Séquence périurbaine** : les paysages traversés sont essentiellement récents et de type pavillonnaire, mais le traitement urbain des abords des voies (trottoirs, plantations) structure l'ambiance.
- **Séquence villageoise** : Il s'agit des sections centrales de la traversée de Fauconnières et de la RD 119 longeant le centre historique où le bâti devient continu, avec le rythme des façades et pignons alternant avec les murs d'enceinte.
- **Séquence patrimoniale** : elle concerne l'entrée Nord par la RD538 où l'enceinte du mur du parc du château, les arbres débordants et la perception sur l'église en promontoire offrent l'entrée la plus qualitative de la commune.

On traverse et on accède à Montéliér par plusieurs entrées dont les principales sont :

- L'entrée Nord par la RD 538

La première séquence paysagère est essentiellement agraire : grandes ouvertures paysagères, perceptions lointaines. La coulée verte du Guimand est particulièrement importante dans les perceptions de cette séquence.

La seconde séquence concerne l'arrivée sur le village marquée par l'ensemble patrimonial du château et de son parc : murs de pierres et galets et arbres majestueux attirent le regard. Le clocher de l'église est aussi un élément repère depuis cette entrée.

- L'entrée Sud par la RD 538

La limite communale marque aussi une limite paysagère, après avoir traversé un paysage à dominante agraire on entre sur la commune avec un paysage économique hétérogène : les surfaces commerciales aux stationnements peu arborés en front de voie, succèdent à des constructions aux architectures contemporaines de meilleure qualité. L'espace routier a été traité par des plantations d'alignements et des bordures plantées. Cette entrée présente une ambiance assez routière liée à l'importance des voiries (largeurs cumulées de la départementale et de la contre allée).

- L'entrée Ouest par la RD 119

Cette entrée en venant de Valence est marquée par une alternance entre des séquences paysagères agraires, et la séquence arborée au niveau du quartier de Grands et Petits bois où les perceptions se resserrent avec les boisements qui longent la voie.

En arrivant sur le village la séquence traversée est ouverte avec un paysage traité par des plantations d'alignement, en arrière desquelles on perçoit les espaces sportifs de plein air. On peut qualifier cette entrée de « séquence verte ».

- L'entrée Ouest par la RD 143

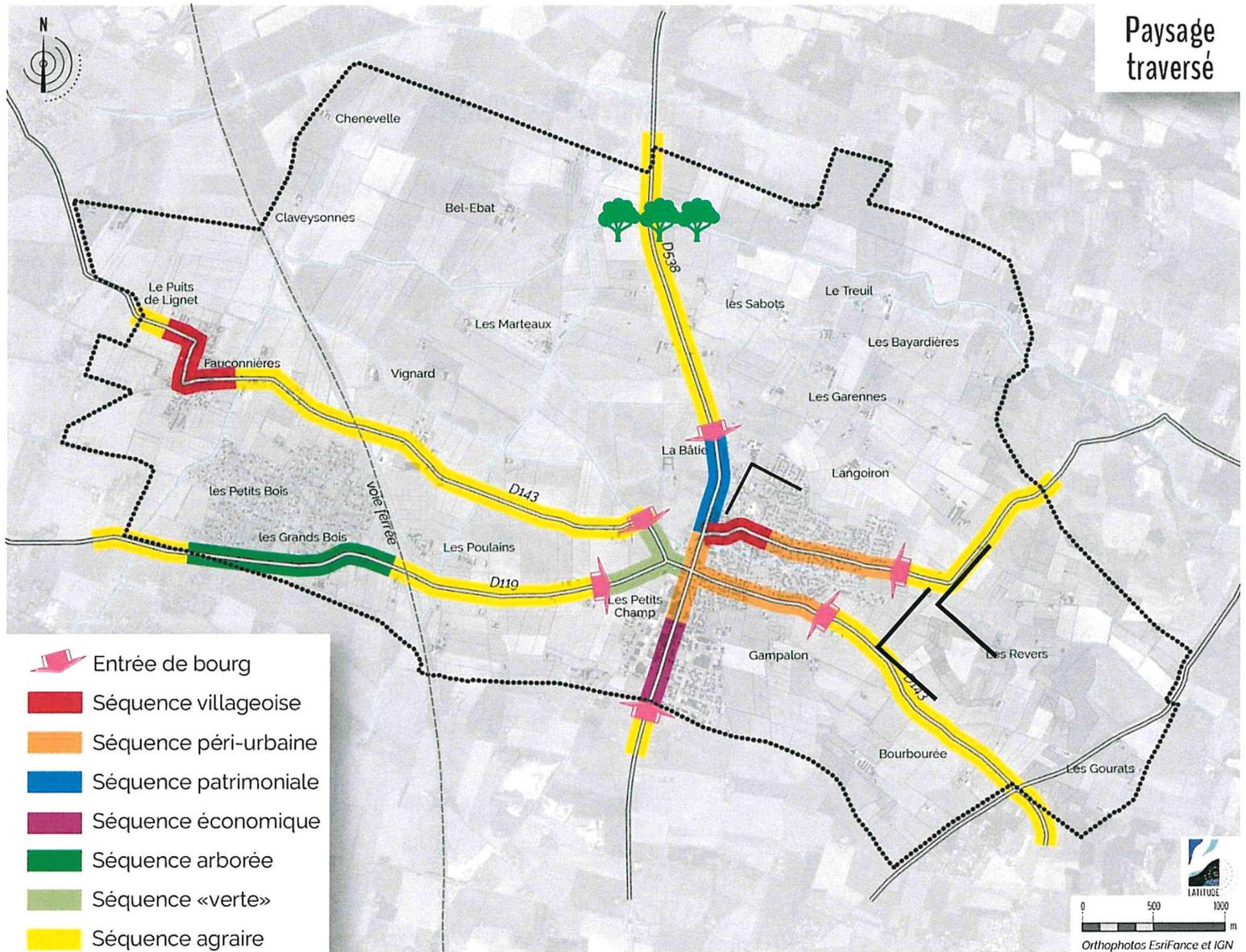
La première séquence est villageoise au niveau du hameau de Fauconnières avec son caractère patrimonial. La seconde séquence comme pour les autres traversées de la commune est principalement agraire : paysage de grandes cultures, silos. En arrivant sur le Bourg la perception de la masse arborée du parc du château est importante.

- Les entrées Est par les RD 119 et 143

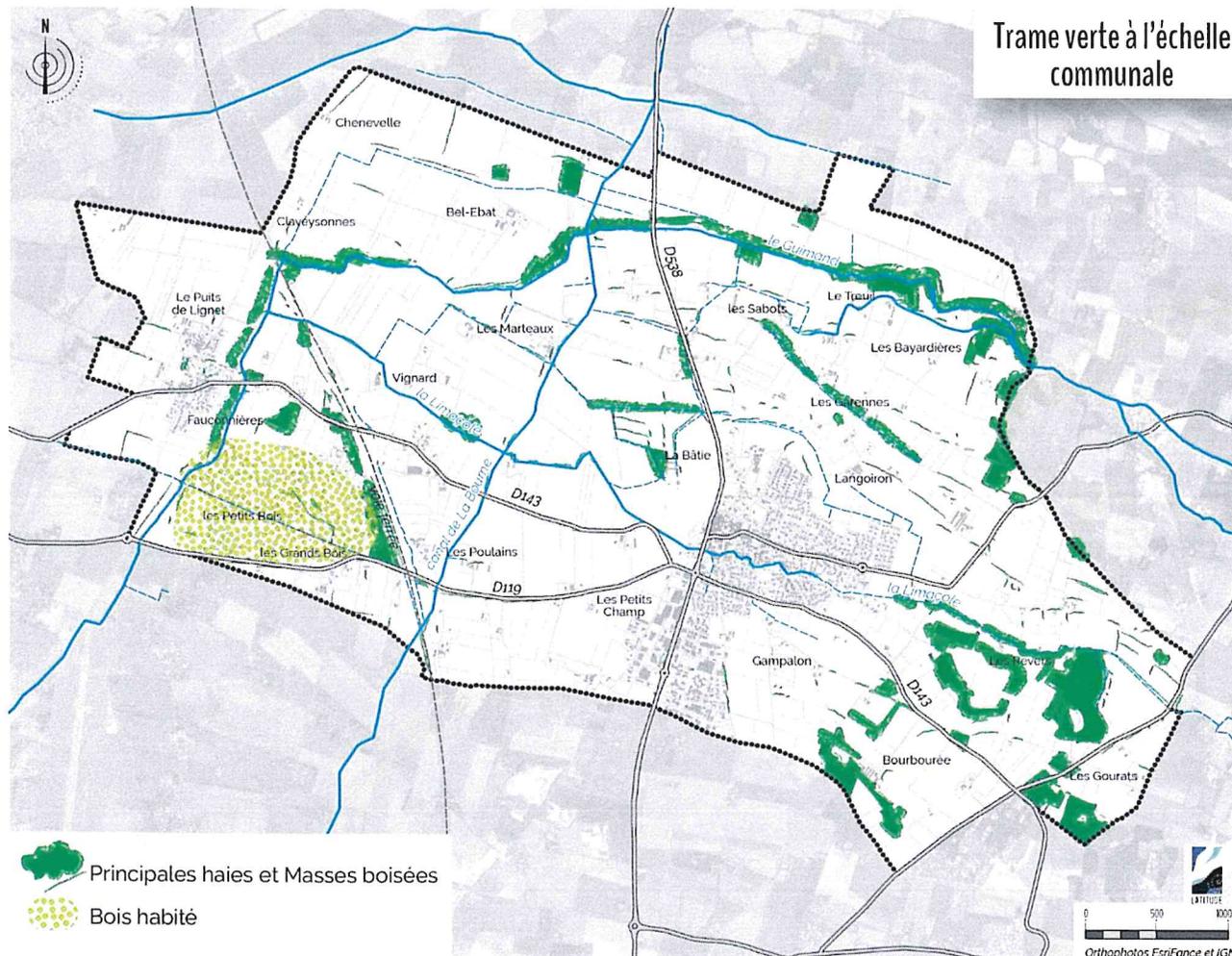
Ces entrées sont un peu similaires dans les ambiances paysagères : au paysage agraire succède un paysage périurbain pavillonnaire. Les abords de la voirie sont traités (nombreux aménagements paysagers, stationnements...



Paysage traversé



LA TRAME VERTE PAYSAGÈRE



L'inventaire de la trame verte communale prend en compte différents types d'espaces : zones boisées, haies, zones cultivées, parcs et jardins privés et espaces publics au sens large (places, parkings plantés, squares ...), arbres remarquables. Le tout constitue le patrimoine végétal communal, dans sa diversité mais aussi dans sa fragilité (espaces privés, boisements non protégés).

Cette base doit pouvoir servir à la gestion et l'enrichissement du patrimoine végétal, la mise en réseau des espaces et leur protection.

La grande trame verte

Les éléments les plus notables de la grande trame verte sont :

- Boisements de Piemontel et de Genebroux

Les grandes cultures n'ont pas laissé de haies, mais il subsiste encore quelques tronçons arborés et bosquets qui ponctuent le paysage agricole : haies discontinues accompagnant les canaux, bosquets.

Ces coulées vertes structurent le paysage rural et rythment un paysage agricole plutôt uniforme. Ils constituent un repère visuel dans le paysage de plaine.

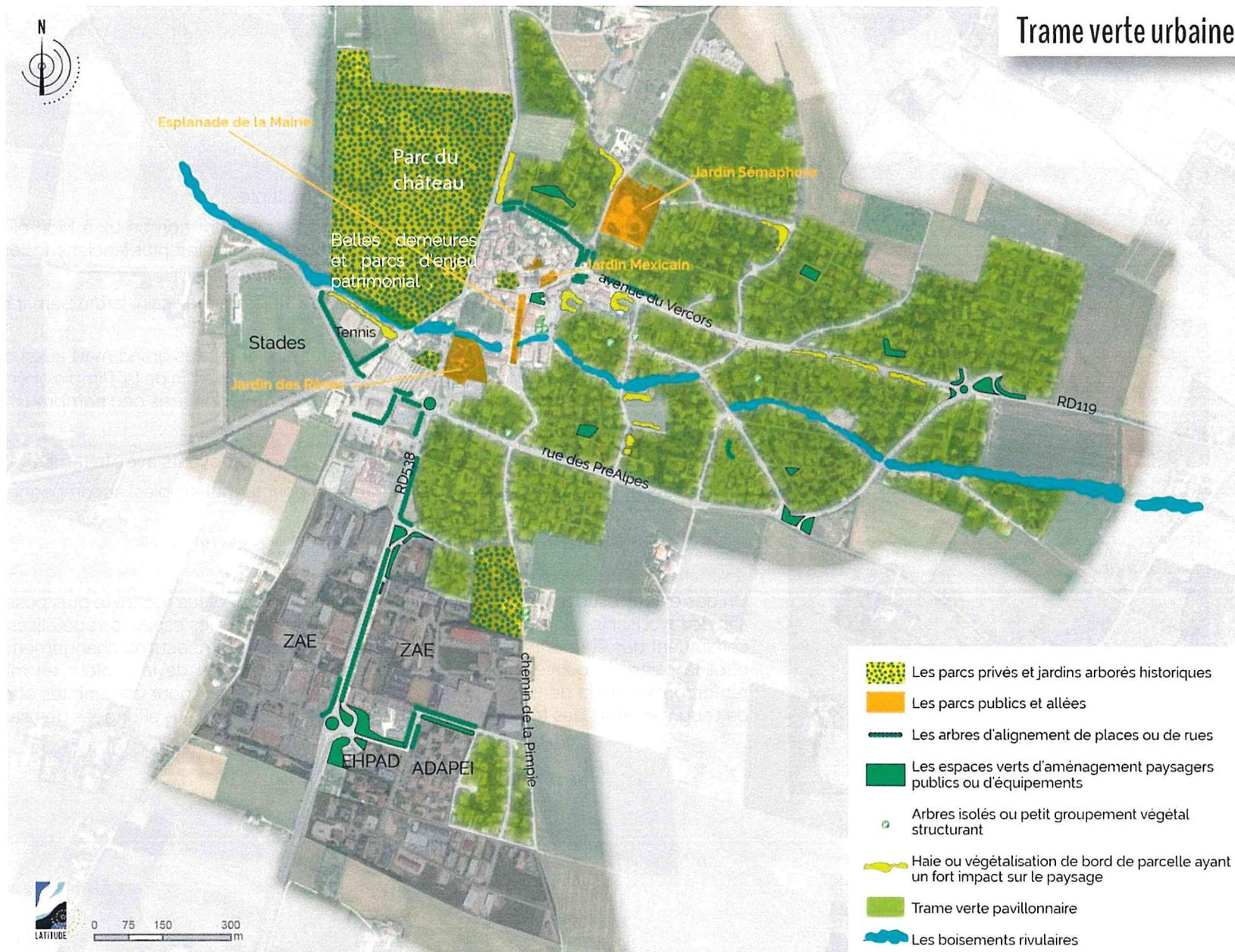


La trame verte urbaine – le patrimoine végétal

La trame verte urbaine est constituée d'éléments multiples :

- Les alignements d'arbres des rues et places : ils sont nombreux à Montélier pour le plus récents le long des voies départementales, et pour les plus anciens le long des rues et places historiques aux abords des anciens remparts,
- La forte densité de squares et jardins publics : jardin mexicain, jardin Sémaphore, jardin des rêves, esplanade de la mairie
- Les parcs et jardins privés : parc du château pour le plus grand mais aussi ceux des belles demeures le long de la rue du Stade, ou le parc du chemin de la "Pimpie et encore les jardins du centre historique (d'autant plus importants qu'ils sont très peu nombreux).
- Quelques arbres isolés
- Les ensembles pavillonnaires anciens devenus verdoyants avec le temps.
- Les nombreux micro-espaces plantés qui ponctuent les voies, accompagnent les parcours en modes doux ou les stationnements.
- La coulée verte de la Limaçole qui traverse l'espace urbain

Un des enjeux est d'arriver à préserver ces « zones vertes » et les mettre le plus possible en relation afin de favoriser le développement d'un écosystème urbain. Ces espaces végétalisés en pleine terre constituent des éléments essentiels dans la lutte contre les impacts du changement climatique. En effet la perte du couvert végétal contribue à l'augmentation de la chaleur en milieu urbain. Le renforcement de la densité végétale constitue un outil majeur pour contenir les effets sur la santé de l'augmentation des températures et des durées de plus en plus allongées des canicules.



SYNTHÈSE – LE PAYSAGE



Points forts

Un paysage agraire plutôt préservé vis-à-vis du mitage compte tenu de sa situation dans l'aire de desserrement de Valence.

Un paysage ouvert avec des cônes de vue majeurs sur le Vercors.

Le léger relief du bourg historique surplombé par l'église : un repère du paysage.

Un bourg historique bien préservé avec de nombreux espaces patrimoniaux.

La densité de jardins publics.

Un traitement paysagé soigné et urbain le long de la majorité des voies urbaines.

Une entrée de bourg au Nord de grande qualité.

Le paysage très verdoyant et arboré de l'espace habité des bois.



Points de vigilance

Une tendance à l'étalement des constructions depuis les années 70.

Une tendance à la minéralisation de l'espace urbain.

Des qualités inégales dans la zone d'activités.

Un traitement des limites avec les espaces agricoles et naturels peu pris en compte dans les aménagements.

Le mitage du secteur des Bois



Enjeux

Préserver les coulées vertes du paysage rural.

Valoriser l'entrée patrimoniale Nord.

Valoriser les points de vue sur le grand paysage.

Renforcer la densité végétale de l'espace urbain du bourg et maintenir celle existante aux bois.

Traiter les transitions paysagères entre l'espace urbain et l'espace agricole avec des haies bocagères et des espaces de transition pouvant être supports d'usage (chemins).

Poursuivre la valorisation des espaces publics.

Renforcer la qualité des espaces économiques.



LE PATRIMOINE

Brève histoire communale

Source : commune de Montélier

- Gaulois et gallo-romains

Vers 500 avant JC, la plaine est occupée par les Segovellauniens qui appartenaient à la confédération gauloise des Cavares. Après la conquête romaine, Montélier suit le destin de la région valentinoise : la plaine est divisée en centuries d'environ 700 m de côté, distribuées à des colons. Cette partition est parvenue jusqu'à nous : la commune conserve encore, dans les limites des parcelles et le tracé des chemins, les directions dominantes de deux cadastres romains successifs.

- Village perché, fief des évêques de valence

À partir de l'an mil, une partie au moins de la population, abandonnant l'habitat de plaine, se regroupe dans les villages perchés actuels. Un fragment de parchemin, datant peut-être du XI^{ème} siècle, évoque ce mouvement pour Montélier. Le sens du nom de Montélier ne fait pas de difficulté. Toutes ses formes anciennes, Montelles au XII^{ème} siècle, Montilisii en 1157, Montellisium en 1199, Montilhesium en 1263, Montilasio en 1275, montrent qu'il est composé du radical Mont et d'un suffixe diminutif. Montélier est donc le Montilium, le « petit mont ». Dès le milieu du XII^{ème} siècle, Montélier est une terre du fief des évêques de Valence. Seigneur de Montélier, l'évêque de Valence y détenait des droits de justice et y percevait les redevances féodales.

- La famille de Montélier

La terre de Montélier devait appartenir à l'origine à une famille éponyme, tombée ensuite sous la suzeraineté des évêques de Valence. Le plus anciennement connu de ses membres pourrait bien être l'un des personnages les plus célèbres du Moyen-Âge. Adhémar, prévôt de la cathédrale de Valence, évêque du Puy et légat du pape au cours de la 1^{ère} croisade dont il avait été l'un des promoteurs.

- La vie rurale

Les cultures et l'élevage sont les seules activités mentionnées à Montélier au Moyen-Âge et encore indirectement dans les chartes des monastères et redevances féodales. Dans les jardins souvent cités, les Montéliens devaient produire des légumes d'hiver, des fèves et même du chanvre, cette



dernière plante se retrouvant d'ailleurs dans le nom de la ferme de Chenevelle. Des vignes sont mentionnées à Langoiron, aux Mares et à la Conche. Les toponymes de la Blache (le bois de chênes), de la Blachette, de la Blachières prouvent qu'ils existent des bois résiduels. L'essentiel des terres est entre les mains des privilégiés, nobles ou ecclésiastiques. Le village possède pourtant une petite activité commerciale, le commerce le plus important étant celui de la boucherie.

- Les Sassenage

C'est à Valence, en 1329, que fut signé le traité entre l'évêque Guillaume de Roussillon, assiégé dans sa ville épiscopale par les troupes du comte Aymar IV, et Albert de Sassenage. En 1390, François, héritier de ce dernier, se plaint de la modestie de ses revenus auprès du pape Clément VII et reçoit, entre autres, la terre de Montéliér. C'est ainsi que les Sassenage devinrent seigneurs de Montéliér, ils le demeurèrent jusqu'à la révolution.

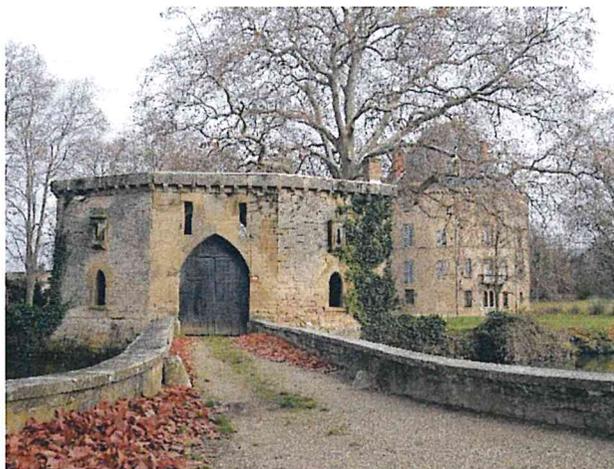
- De modestes mais significatifs vestiges

Montéliér conserve de son passé une porte fortifiée à l'extrémité Ouest de la rue de la Renaissance, dans laquelle un promeneur attentif distinguera une maison avec fenêtre à meneaux, portails en plein cintre surbaissés et linteau avec arc en accolade. L'église Saint-Prix est bien plus récente : construite en remplacement d'une église romane devenue trop petite, elle s'est achevée en 1902. Elle est remarquée pour ses vastes dimensions et la belle couleur de ses parements. L'église de Fauconnières date, elle, de 1777 ; elle a été restaurée entre 1990 et 1994. Le château, propriété de la famille de Monteynard, n'a gardé de ses origines que son aspect général et ne se visite pas. Il est associé à la légende de la fée Mélusine, laquelle aurait séjourné au château dont elle appréciait les sources voisines.

- Une commune agricole qui se modernise

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, Montéliér connaît l'existence paisible d'une commune à vocation entièrement agricole. Peu à peu, l'agriculture se modernise. Le Canal de la Bourne, creusé entre 1875 et 1881, étend progressivement les possibilités d'irrigation. De grands travaux sont engagés : démolition partielle des remparts, construction du local des pompiers (1858), de l'école des garçons (1887) puis de l'école des filles (1893). L'école de Fauconnières, construite en 1880, devient mixte en 1912. Le bureau de poste date de 1923, la mairie de 1939. Dans le même temps s'améliore le confort des habitants du village, doté de 4 bornes-fontaines en 1880 et de lavoirs publics inaugurés en 1913. L'électricité arrive au village dès 1910 puis gagne la campagne en 1930. Progrès et activités ne doivent pourtant pas cacher la lente érosion démographique que connaît Montéliér, comme pratiquement toutes les communes rurales de la région. Elle passe ainsi sous la barre du millier d'habitants après la 1^{ère} guerre mondiale, où 35 enfants de Montéliér laissent leur vie.





Le Château



Les sites inscrits/classés et monuments historiques

Aucun patrimoine classé ou inscrit n'est présent sur la commune. Aucun périmètre de protection du patrimoine (y compris présent sur une commune voisine) ne concerne le territoire communal.

Les éléments d'intérêt patrimonial

La commune de Montélier présente des qualités patrimoniales, plusieurs niveaux peuvent être distingués :

Le patrimoine majeur avec :

- le Château, son parc et ses dépendances, l'ensemble s'inscrit dans un site plus large et dégagé : plaine ouverte, absence de mitage par des constructions à proximité. Il apparaît important de pouvoir préserver cet ensemble au-delà de l'enceinte du château. En particulier le mur d'enceinte du parc le long de la RD 538 contribue à la qualité particulière de cette entrée Nord du bourg.
- Le bourg ancien sur son promontoire, et les murs des anciens remparts encore très lisibles dans le paysage bâti. Notamment sont présents quelques parcs et jardins aux abords des remparts : leur maintien est en enjeu au regard de leur rôle paysager d'accompagnement du bâti dans un tissu historique très minéral.



Les murs historiques soulignant les jardins du tissu bâti traditionnel



Les entités patrimoniales :

Il s'agit de groupements construits dont l'ensemble constitue une unité cohérente et dont les éléments bâtis ont conservé un caractère patrimonial. Ainsi la partie historique du hameau de Fauconnières entre dans cette catégorie. On peut aussi intégrer les ensembles des « belles demeures et de leurs parcs (rue du stade, RD 538)





Le patrimoine vernaculaire et les petits groupements ruraux

Certains anciens petits hameaux conservent des constructions ayant un caractère patrimonial : ch des Mûres.

Des « petits éléments » du patrimoine viennent aussi conforter ce caractère patrimonial : lavoir, et nombreux murs en galets couchés,

Les sites archéologiques de la commune

La carte archéologique nationale répertorie actuellement les sites ou indices de sites archéologiques suivants (extraits du PAC de l'État) :

- Église Saint-Prix / Bourg / église / Bas Moyen Âge
- Bourg / bourg castral / château fort / Moyen Âge classique
- Prieuré Saint-Jacques / Le prieuré / Moyen Âge classique
- Église Saint-Jacques / Le Prieuré / Moyen Âge
- Le Prieuré / villa / Gallo-romain
- Le Prieuré / axe cadastral / parcellaire / Gallo-romain
- Bérangère - TGV ligne 5 lot 11 / Ferme Robert / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Champs des Morts - TGV ligne 5 lot 11 / Ferme Chenevelle / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Les Barquets - TGV ligne 5 lot 11 / Ferme des Barquets / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Claveysonnes / Haut-empire / Indices d'occupation
- Claveysonnes - TGV ligne 5 lot 11 / Les Guillères / habitat / Haut-empire - Bas-empire
- Claveysonnes - TGV ligne 5 lot 11 / Les Guillères / habitat / forge / Bas-empire
- Claveysonnes - TGV ligne 5 lot 11 / Les Guillères / drainage / parcellaire / Haut-empire
- Lamenas, Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / occupation / Haut-empire
- Lamenas, Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / Les Mourières / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Lamenas ouest / Les Guillères / Gallo-romain - Moyen Âge ? / Indices d'occupation
- Jonas, Lamenas - TGV ligne 5 / Moyen Âge / Indices d'occupation
- Jonas, Lamenas - TGV ligne 5 / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Jonas, Lamenas - gazoduc / nécropole / Haut-empire
- Jonas, Lamenas - gazoduc / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Château de Monteynard, Ronde de Montmusard / château fort / Bas Moyen Âge
- Château de Monteynard / maison forte / Bas Moyen Âge
- Les Bernardins / Ouest des Bernardins / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Ferme des Bernardins / Les Bernardins / Gallo-romain / Indice d'occupation
- Gampalon / Age du bronze - Age du fer / fosse, enclos
- Gampalon / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Tensard / parcellaire / Gallo-romain
- Les Clos / axe cadastral / Gallo-romain
- Saint-Achille / chapelle / Moyen Âge
- Ferme Saint-Achille / habitat / Age du fer
- Maison Alliod, Ferme Saint-Achille / parcellaire / Age du fer - Moyen Âge ?
- Bel Ebat / parcellaire / axe cadastral / Gallo-romain
- Ferme Fauque / parcellaire / Gallo-romain
- Les Montouses / parcellaire / Gallo-romain
- Maison Terrasson / axe cadastral / Gallo-romain
- Pontignat / Époque indéterminée / fossé, enclos - Lamenas, Les Mourières - TGV ligne 5 lot 11 / Les Mourières / voie / axe cadastral / Gallo-romain
- Serre du Tinal, Fianceyon / axe cadastral / parcellaire / Gallo-romain
- Serre du Tinal, Fianceyon / villa ? / Gallo-romain
- Hameau de Fauconnières / Age du bronze - Age du fer / Indices d'occupation
- Marthes / Gallo-romain / Indices d'occupation
- L'Audépie / Age du bronze - Age du fer ? / enclos
- L'Audépie / Gallo-romain / Indices d'occupation
- Ferme Crozat, Les Poulains / Gallo-romain / Indices d'occupation



SYNTHÈSE – LE PATRIMOINE

Points forts

L'ensemble patrimonial du château, et ses espaces proches.

Des ensembles « belles demeures » et parcs dans la continuité du château (rue du Stade en particulier)

Un centre historique avec des alignements urbains homogènes.

Un patrimoine rural intéressant : fermes anciennes, murs en galets et pierres et petits éléments architecturaux.

Points de vigilance

Des rénovations de bâtiments anciens à contrôler (enduits, matériaux, mises en œuvre, couleurs ...).

Enjeux

Poursuivre la valorisation du centre historique à travers l'aménagement des rues et maintenir les parcs et jardins existants en particulier ceux accompagnant les anciens remparts.

Préserver les parcs (château, belles demeures, vis-à-vis de toute urbanisation)

Maîtriser et permettre les rénovations respectueuses des bâtiments anciens.

Inciter l'architecture « moderne » à s'inspirer de l'architecture locale par le biais des volumes, matériaux, couleurs ...